

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
NICE COTE D'AZUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
réunion du vendredi 25 avril 2008**

La séance est ouverte à 8 h 35 par monsieur Christian Estrosi, président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Je demande à chacun de bien vouloir prendre place et je vous propose de désigner monsieur Christophe Barbosa comme secrétaire de séance, en lui demandant de bien vouloir procéder à l'appel nominal des conseillers communautaires.

M. BARBOSA.- Bonjour monsieur le président, bonjour mesdames et messieurs les vice-présidents et mes chers collègues.

Monsieur Barbosa procède à l'appel des conseillers communautaires.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Le quorum étant atteint, nous allons procéder tout de suite à notre ordre du jour et je vous indique que trois dossiers nécessitent un vote à bulletin secret : il s'agit des délibérations n° 0.3, 0.4 et 0.5.

Je vous propose que nous procédions à l'examen des dossiers dans leur ordre.

0.1 Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant - Décisions du président prises entre le 14 janvier 2008 et le 10 avril 2008.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez pris connaissance des 226 décisions prises par mon prédécesseur dans la période du 14 janvier au 10 avril 2008. Vous en avez pris ou vous n'en avez pas pris connaissance, mais en tout cas il y en a eu 226. Elles vous ont été communiquées.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une simple information du conseil qui n'appelle pas de vote. Je vous propose donc d'en prendre acte.

Le conseil communautaire prend acte.

o.2 Opération d'Intérêt National plaine du Var - Projet de décret relatif à la création de l'établissement public d'aménagement - Avis consultatif.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit du projet de décret relatif à la création de l'établissement public d'aménagement de l'opération de la plaine du Var, sur lequel nous devons nous prononcer tout simplement pour avis consultatif.

Nous revenons à l'objet de la délibération.

Je vous rappelle que, par lettre en date du 30 janvier 2008, monsieur le préfet des Alpes-Maritimes nous a transmis pour avis le projet de décret relatif à la création de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var. Plusieurs collectivités ont déjà délibéré sur ce projet de décret :

- Le Conseil Regional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en date du 4 avril 2008, qui a demandé en outre à disposer de trois représentants au conseil d'administration de l'établissement au lieu des deux qui étaient proposés initialement, ce à quoi, lors d'une rencontre avec le président Michel Vauzelle, j'ai donné mon accord.
- Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, en date du 29 février 2008, qui a proposé en outre de disposer de trois représentants au conseil d'administration de l'établissement au lieu de quatre, justement pour permettre au Conseil Regional de pouvoir disposer de ses trois représentants. J'ai consenti à ce que le Conseil Général cède une de ses places, considérant que bien évidemment, par rapport aux compétences économiques du Conseil Regional, il paraissait tout à fait légitime que nous arrivions à cette équité.
- La Communauté de communes de la Vallée de l'Estéron, en date du 28 février 2008.
- Le conseil municipal de Nice en date du 29 février 2008.
- Le conseil municipal de Colomars en date du 10 avril 2008.
- Le conseil municipal de Saint-Laurent-du-Var en date du 10 avril 2008.
- Le conseil municipal de Saint-Martin-du-Var en date du 11 avril 2008.
- Le conseil municipal de la Roquette-sur-Var en date du 15 avril 2008.

D'autres, je le sais, vont délibérer ces prochains jours.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable au projet de décret relatif à la création de l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var et de prendre acte de la nouvelle répartition des représentants au conseil d'administration de l'établissement entre le Conseil Regional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Conseil Général des Alpes-Maritimes, à savoir trois représentants pour chacune de ces collectivités, sans émettre d'observation particulière, car moins il y aura d'observations, plus vite les choses seront

entérinées, plus vite l'établissement public pourra ainsi être constitué et opérationnel, et plus vite nous pourrions nous mettre au travail.

Après cet immense résultat, cette immense performance et cette immense reconnaissance à la fois pour notre département et pour notre agglomération, il est souhaitable qu'en ce début de mandat (nous avons six ans pour démontrer la réussite de cette opération d'intérêt national) nous ne perdions pas de temps et nous puissions installer son conseil d'administration le plus rapidement possible.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. ALLEMAND.- Monsieur le président, quelques minutes d'abord pour bien expliquer la position de notre groupe et ensuite parce que je crois que c'est un dossier qui mérite que l'on y consacre un long moment, mais on y consacrerait certainement du temps au fur et à mesure de son avancée.

D'abord, je voulais vous redire que je souscris totalement au concept de nouvelle centralité départementale, car c'est un territoire à enjeux et, là-dessus, on a à la fois l'aéroport, on a également l'autoroute A8, de grands équipements publics et, demain ou après-demain, nous aurons vraisemblablement l'arrivée du TGV et la gare multimodale à cet endroit. Mais c'est surtout le seul endroit où l'on n'ait pas à gérer de coups partis parce que tout est à faire.

Je voulais vous dire que je salue la négociation qui est intervenue concernant la composition du conseil de l'établissement public d'aménagement qui va gérer l'OIN, car cela n'a pas été facile, cela a été long, vous avez fait allusion aux négociations que vous avez menées avec le président Vauzelle. Aujourd'hui, je constate que le Conseil Regional, qui est le seul exécutif de gauche, est traité de manière équitable avec trois représentants au sein de cette instance, au même niveau d'ailleurs que le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Mais j'ai pris soin au Conseil Regional, où d'ailleurs vous étiez représenté au niveau de la majorité par madame Dominique Estrosi-Sassone qui est intervenue sur ce dossier, d'indiquer qu'il y avait deux approches différentes du contenu de l'OIN.

Sur le décret, il n'y a rien à dire, mais nous avons des réserves par rapport non pas à la composition mais aux considérants de ce décret. Ce sont des réserves qui font que, après un long débat, le groupe a décidé de s'abstenir.

Il y a six interrogations.

La première interrogation est la crainte de la poursuite d'un aménagement anarchique. Aujourd'hui, nous le savons tous, vous l'avez dit à plusieurs reprises, cette plaine du Var est un fourre-tout quasiment inextricable, à tel point que l'on est obligé précisément de créer un établissement public d'aménagement pour espérer pouvoir planifier son futur et mettre un peu

d'ordre. Je connais votre volonté annoncée, affichée, qu'il n'en soit pas ainsi, mais je lis aussi la presse :

- le grand stade : vous n'avez pas encore choisi le lieu, soit le Nikaïa, soit Saint-Isidore ;
- le grand palais des expositions : où sera-t-il exactement situé ?
- le MIN que l'on a déjà beaucoup fait voyager dans la plaine du Var : où sera-t-il situé également ?

Tout cela va un peu à l'encontre de ce que vous indiquez et n'est pas fait pour nous rassurer.

La deuxième interrogation est que nous sommes dans une zone fragile et à risque. On sait très bien que, depuis des années, de nombreux élus pestent contre son classement en zone Natura 2000 et il ne faudrait pas que cette OIN permette à tel ou tel endroit le déclassement partiel de cette zone.

La troisième interrogation, et de mon point de vue l'une des plus lourdes, est liée à la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA). Ce fleuve est imprévisible, nous avons pu le constater il y a quelques années, et il est avec le Paillon probablement le plus dangereux des fleuves côtiers. C'est d'ailleurs pour cela que, récemment, la gauche au Conseil Général a voté le transfert de la domanialité pour qu'il y ait un véritable plan de prévention des risques d'inondation car, avec le Var, il faut faire preuve de beaucoup de prudence.

La DTA c'est aussi la préservation des zones agricoles. Là aussi, je vous donne acte d'avoir affirmé des intentions claires. Mais alors, monsieur le président, pourquoi ces intentions ne sont-elles pas suivies d'actes immédiats ? En tout cas, il en est un qui aurait été clair, c'est que parmi les administrations de l'Etat qui siègent à l'OIN, il y ait la Direction Départementale de l'Agriculture ; que parmi les organismes associés, on y retrouve la chambre d'agriculture. Or, on ne trouve ni l'un ni l'autre et, par rapport précisément au discours que vous tenez sur la préservation d'une agriculture de qualité périurbaine, cela me paraît un véritable problème.

La quatrième interrogation porte sur le logement. Il y a peut-être eu des incompréhensions entre ce que nous nous sommes dit la dernière fois, mais j'ai revu l'émission que vous avez faite il y a quinze jours, « *la voix est libre* », où vous avez piqué une crise contre moi en vous demandant publiquement où j'avais bien pu aller chercher ces trente mille logements.

Pas très loin, monsieur le président, pas très loin. Je suis allé les chercher dans le procès-verbal de l'assemblée plénière du Conseil Général du 21 décembre 2007, où vous avez répondu à Jean-Raymond Vinciguerra :

« *Monsieur Vinciguerra, vous parliez de trente mille logements* ».

Monsieur Vinciguerra vous répond :

« Ce n'est pas moi mais monsieur Bahougne. »

En l'occurrence, le préfigurateur de l'opération. Votre réponse est extrêmement intéressante. Vous dites :

« Que ce soit un objectif, il y a trente mille logements et je n'ai pas peur de dire un certain nombre de choses. Si c'est pour faire du R+2, comme je le vois ici ou là et conquérir de l'espace, jamais je ne laisserai faire trente mille logements ; mais si c'est pour faire des choses avec une architecture ambitieuse, en hauteur, à l'image de ce que d'autres ont su faire à Barcelone, par exemple (...). »

Et vous terminez :

« Ce qui ne consomme pas de l'espace mais qui concentre sur peu d'espace pour laisser justement beaucoup d'espace à l'agriculture. »

Ce sont vos mots. Cela veut dire que l'on fait rentrer le débat de la verticalité et, au-delà de ce débat, je le dis surtout pour les maires des autres communes qui donnent sur la plaine du Var, l'idée de voir nos producteurs de blettes les cultiver entre deux tours me choque.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est une urbanisation raisonnée et raisonnable du lieu qui prenne en compte les contraintes naturelles qui sont fortes, un aménagement raisonné autour d'une double mixité : sociale et fonctionnelle ; du logement, y compris du logement social ; nous vous proposons d'aller jusqu'à 30 % de cette zone, pour peu que ce soit équilibré.

Deuxième élément : la construction, dans le même temps, des services publics et des équipements publics de proximité nécessaires à une qualité de vie harmonieuse.

Troisièmement : des activités à haute valeur ajoutée allant dans le sens du développement durable, et nous avons proposé pendant la campagne électorale, pour ce qui nous concerne, une cité des énergies renouvelables. Je voulais vous dire que cette idée est disponible.

Mais, pour l'heure, toutes les informations en notre possession, au-delà de vos discours, Monsieur le Président, nous amènent à penser que la plaine du Var est en voie de subir un aménagement lourd.

La cinquième interrogation porte sur le phasage. La mission du préfigurateur va s'achever avec le périmètre ; on souhaite que véritablement, pour ne pas louper cet aménagement, on réserve d'entrée les emprises foncières nécessaires à,

demain, la construction des lignes de transport public ; qu'il s'agisse de la ligne (peu importe le numéro) de tramway qui remonterait grosso modo d'ici jusqu'à Lingostière, ou éventuellement, en fonction des études que nous cofinançons actuellement au niveau du Conseil Général et de la Région, une descente du chemin de fer de Provence entre Lingostière et la future gare multimodale. Je pense que, puisqu'on a la chance d'avoir ce territoire encore à peu près vierge, il faut très rapidement tracer ces emprises.

Enfin, dernière interrogation : c'est, me semble-t-il, le déficit de concertation publique. Dans tous les grands enjeux d'aménagement aujourd'hui, la population est désormais appelée à se prononcer sur son futur, et là, il n'y a rien de très précis pour l'instant sur ce point.

Voilà, monsieur le président, au-delà de la composition dont je me félicite et pour laquelle je vous remercie des avancées qui ont été faites, dans les considérants de cette délibération, ce qui nous conduit à nous abstenir, c'est une question de fond et pas de contenu du décret.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je veux redire un mot de ce dossier dont, conformément à votre maladie, ce n'est pas l'*aedes albopictus* qui vous a piqué, sans quoi vous seriez pris d'autres frénésies, mais sans doute un autre moustique qui, pour l'instant, n'a pas frappé notre majorité, qui est celui de toujours penser pour les autres et de ne pas avoir de pensée propre.

C'est triste dans l'action politique de ne pas avoir de conviction propre et de pensée propre et d'essayer de toujours en attribuer aux autres sans même savoir de quoi il s'agit. Pourtant, je pensais que vous étiez un responsable public, politique, sachant lire les lois de la république, sachant lire le Code général des Collectivités Territoriales, sachant ce qu'est une Opération d'Intérêt National et qui, à partir de cela, était capable de manière très responsable, au nom de son groupe, de dire : nous avons obtenu une Opération d'Intérêt National, cela signifie que désormais nous allons avoir un établissement public d'état qui va s'implanter dans notre département, sur lequel nous sommes appelés à donner notre avis. Beaucoup de territoires en France sont candidats pour cela, nous sommes le troisième en trente ans à avoir ce bénéfice, pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui s'est tellement battue. Au Conseil Général vous avez voté pour, ici vous vous abstenez, c'est quand même bizarre !

Vous m'avez tellement demandé de pouvoir avoir trois sièges au lieu de deux, on vous les accorde et, maintenant, vous êtes à égalité au sein du Conseil d'Administration avec le Conseil Général, vous dites : nous avons obtenu ce que nous voulions, nous siégeons, nous voulons avoir une parole qui porte pour dessiner l'avenir et, surtout, ici, nous nous abstenons !

C'est une attitude très courageuse dans la vie politique ! Pour moi, l'abstention dans la vie politique c'est vraiment la position la plus médiocre qui soit. C'est celle du manque de courage. Le courage c'est de dire « on est pour » ou « on est contre », ce n'est pas de se dire « on est là pour observer et puis on fera au gré du vent ».

De toute façon, à force d'être l'homme de l'abstention, on voit à quel point vos positions régressent en toutes circonstances dans l'opinion publique. C'est drôle, vous régressez d'ailleurs dans le département là où partout en France vos collègues progressent. C'est plutôt une bonne nouvelle pour nous !

Mais enfin, là aussi, vous auriez pu dire que, une fois que l'établissement public est créé, puisque c'est de cela qu'il s'agit, êtes-vous favorable ou non à ce que l'on mette en place aujourd'hui l'établissement public ? Réponse : abstention. Je veux trois sièges au Conseil d'Administration et je m'abstiens pour dire si oui ou non je veux que l'établissement public se mette en place. Quelle drôle d'attitude ! Alors que c'est justement le fait de créer l'établissement public où vous allez être trois à siéger au nom de la collectivité régionale, conformément à votre demande, qui va nous permettre tous ensemble ensuite de dire ce que nous allons faire dans cet établissement public, quel que soit ce que vous imaginiez, quel que soit ce que nous puissions imaginer dans notre majorité, ce que je peux imaginer moi-même. J'ai des souhaits, des ambitions, vous en avez, je n'ai pas le sentiment que ces ambitions soient trop éloignées.

Vous êtes allé rechercher en lecture sur le nombre de logements. Je me souviens, d'ailleurs, vous savez, je n'ai pas fait une crise contre vous ; pour faire une crise contre vous, il m'en faudrait beaucoup plus, vous n'avez pas une personnalité qui incite à beaucoup énerver celui qui est en face. Mais vous avez parlé de bétonnage parce qu'on allait faire trente mille logements. Pour moi, le bétonnage c'est justement ce que je dénonce, qui a été fait dans ce département d'abord par l'Etat jusqu'aux lois de décentralisation de 1982, car jusqu'en 1982 celui qui avait la maîtrise de l'urbanisme c'est l'Etat, de gauche comme de droite, qui a laissé densifier de manière éhontée l'ensemble de notre bande littorale, là où l'on voit bien que notre courbe démographique n'a pratiquement plus progressé depuis 1982, contrairement au département du Var ; de 1982 à aujourd'hui, on est passé de 900 000 habitants à un peu plus de 1 000 000 habitants ; dans le département du Var, dans la même période, on est passé de 550 000 habitants à près de 1 000 000 habitants. Cela veut donc dire que depuis les lois de décentralisation qui ont transféré aux élus locaux et aux maires le pouvoir d'urbanisme, les maires ont été beaucoup plus raisonnables que l'état ne l'a été jusqu'en 1982. Je salue la responsabilité des élus.

Néanmoins, je vois que notre trafic, sur les dix dernières années, sans augmentation de la population, a augmenté de 20 %, tout simplement parce qu'on a débloqué 50 % de permis de construire d'habitat individuel, d'habitat diffus, c'est-à-dire tout ce qui conquiert inutilement les espaces. Tout le monde sait que je suis opposé à ces politiques et donc, oui, je revendique d'avoir dit que je souhaitais que les parts qui soient réservées au logement dans l'OIN évitent

effectivement, monsieur Allemand, la conquête de l'ensemble des espaces et que nous sachions de manière innovante, lorsque l'établissement public sera créé, lancer un grand appel et un grand concours auprès des plus grands architectes internationaux pour bâtir là-bas, dans l'éco-vallée, les parcs d'habitat futuriste qui, justement, nous éviteront de bétonner et de conquérir l'ensemble des espaces.

Vous semblez dire, vous, que vous préférez protéger un habitat d'étalement urbain. Moi, j'y suis opposé et je ne laisserai pas faire.

De plus, qu'y a-t-il comme risque à ce que, ensemble au sein du conseil d'administration, nous lancions un concours auprès d'urbanistes et d'architectes urbanistes parmi les meilleurs au monde qui nous feront des propositions qu'on comparera, qu'on choisira ? S'il y a des choses qui nous conviennent, nous prenons, s'il y a des choses qui ne nous conviennent pas, nous ne prenons pas, nous partons de zéro.

Par conséquent, je ne dis pas ce sera comme ceci ou comme cela, je ne dis rien. Je dis simplement que « Eco-vallée » doit être le modèle, la référence internationale, et je le réaffirme ici, d'un modèle de développement durable. C'est peut-être ce qui nous sépare. Vous mélangez tout. Ce n'est quand même pas moi qui ai voulu une zone d'activités à Carros, Le Broc qui est aujourd'hui dans une Communauté de communes administrée par vos amis et où près de 10 000 salariés par jour se rendaient dans des conditions difficiles jusqu'à ce que, après avoir remporté le combat contre vous, j'ai réussi à aménager la 6202 bis en rive droite du Var pour réduire leur temps de trajet aux heures de pointe de près d'une heure à dix ou quinze minutes du littoral. Mais, il y a trente ans, on voulait cette zone d'activités, ce n'était pas mes amis, ce n'était pas moi-même, c'était les vôtres qui ont effectivement densifié d'une manière inconsidérée une partie du Var qu'aujourd'hui il faut que je fasse vivre, que je fasse respirer, où il faut que je permette les déplacements.

Vous parlez du train des Pignes ; je vous ai mis au défi, je vous donne un an, monsieur Allemand, et si dans un an vous n'avez rien fait, là où nous-mêmes, par anticipation, parce que nous sommes des visionnaires, nous avons d'ores et déjà, même sur le pont de l'Estéron que j'ai livré le 9 février dernier, conservé l'emprise pour la traversée du TCSP à la charge à 100 % du Conseil Général alors que ça devrait être celle du Conseil Régional, je demanderai à ce que ce qui pourrait constituer la ligne 3 du tramway en partant du centre de Nice pour redescendre ensuite vers la station multimodale de l'aéroport, nous soit transféré par la région. Soit vous êtes en mesure d'assumer vos responsabilités, je ne parle pas au président de votre groupe, je parle au premier vice-président de la région, soit elle est en mesure d'assurer sa responsabilité, vous qui avez désormais trois sièges au Conseil d'Administration, soit dans un an vous levez le drapeau blanc et vous dites : monsieur le président, désolé, je n'ai pas été en mesure de le faire, vous vous êtes engagé à le faire vous, on vous le donne, on vous le transfère. Nous assumerons parfaitement.

D'ailleurs, ce n'est pas un an qui vous reste puisque je vous ai fait cette proposition il y a quinze jours, il vous reste donc exactement onze mois et quinze jours maintenant. Il faut donc vous dépêcher, il faut avancer.

Alors, vous avez évoqué six interrogations.

Crainte d'un développement anarchique. Pourquoi ? Ne trouvez-vous pas que la plaine du Var au cours des trente dernières années s'est développée de manière anarchique ? On fait l'OIN justement pour y mettre un terme. Vos craintes c'est pour hier, ce n'est pas pour demain. L'OIN est là pour y mettre un terme. C'est enfin l'établissement public qui va nous permettre de pouvoir organiser les choses pour qu'elles ne se fassent plus de manière désordonnée, et pour mettre de l'ordre là où il y a eu du désordre.

Le grand stade : cela vous inquiète, le grand stade ? J'étais avant-hier à la Fédération Française de Football, j'ai été reçu par le président de la commission qui doit sélectionner six stades pour l'organisation de l'Euro 2016. J'ai été le premier auditionné, le deuxième était Alain Juppé, le maire de Bordeaux, une heure après moi. Vous n'avez pas envie de voir sélectionnées notre agglomération, Nice et les Alpes-Maritimes qui sont passées à côté de l'enjeu de 2000 parce que, en 1990, alors que j'avais quitté le conseil municipal de Nice, la municipalité de monsieur Bailet, et vous vous y étiez associés, avait décidé d'annuler la candidature que j'avais fait voter en tant qu'adjoint au sport pour la candidature de Nice à la coupe du monde de 1998 ? Moi, j'ai envie que nous soyons sélectionnés en 2016 comme l'un des six grands lieux de France qui accueilleront l'Euro 2016 et que, de nouveau, nous soyons regardés comme une grande destination sportive et capable d'organiser des événements sportifs.

C'est l'OIN qui nous permettra de nous dire raisonnablement, plus vite il sera installé, l'endroit le mieux adapté pour cela.

Lorsque je vois à la fois les présidents Francis Decourrière, Gervais Martel et Serge Blanco, international de rugby qui lui-même fait partie de cette commission, qui connaissent bien la Côte d'Azur pour y venir fréquemment, et qui me disent : nous qui avons une grande expérience du football international ou des grands événements sportifs internationaux, bien évidemment, face à l'aéroport international de Nice, vous avez un lieu privilégié qui aura sans nul doute beaucoup plus de succès que le stade du Ray difficile d'accès, enclavé dans la ville, un lieu qui, à la fois pour le département du Var, pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et même pour l'Italie, aura une situation privilégiée pour y organiser ces grands événements internationaux, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les meilleurs spécialistes du football français et du football international, c'était avant-hier à la Fédération Française de Football.

Cela vous inquiète qu'on ait un établissement public qui nous permette ensemble de définir sa meilleure implantation en tenant compte de toutes les contraintes ?

Vous parlez du MIN, nous discutons avec Joseph Calza depuis très longtemps maintenant ainsi qu'avec l'ensemble des producteurs qui savent pertinemment que l'organisation actuelle du MIN n'est plus satisfaisante par rapport au marché international là où nous voulons reconquérir, pour la qualité de production de nos savoir-faire dans le département des Alpes-Maritimes, un espace rénové, un espace adapté avec une desserte adaptée là où l'on a le plus grand nœud routier du département, où tout se télescope de manière dangereuse, nous allons nous retrouver probablement sur les terrains de la Baronne qui sont propriété du Conseil Général, en bordure de la 6202bis qui apportera une desserte directe, mais là aussi à valider par le conseil d'administration de l'établissement public.

Vous avez tort de vous faire du souci pour cela. Et puis, il y a une DTA, c'est la loi, cela s'impose à tous, non seulement il y a une DTA mais en plus il y a Natura 2000 qui protège l'ensemble de la biodiversité du lit du Var.

J'ai lancé le premier chantier de la trame verte il y a quelques jours de cela avec le parc départemental du lac du Broc qui sera le départ de cette trame verte, même pas le départ, parce que j'ai encore plus d'ambition que cela, je souhaite que depuis le parc régional de Saint-Auban et en descendant la vallée de l'Estéron, la trame verte parte de beaucoup plus loin pour arriver sur ce parc départemental du lac du Broc que soutiennent vos propres amis, parce que la Communauté de communes des Coteaux d'Azur, me semble-t-il, entre les élus socialistes et les élus communistes, ce sont eux.

D'ailleurs c'est bizarre, eux dans la Communauté de communes des Coteaux d'Azur se sont réunis, ont délibéré (cela montre à quel point la gauche est divisée dans le département) pour approuver la même délibération, rédigée exactement de la même manière que celle que je vous propose ici, et vous, vous avez un avis différent de vos amis des Coteaux d'Azur. Totalement différent. Eh bien, pour les électeurs de gauche du département des Alpes-Maritimes, ce n'est pas très encourageant de voir autant de divisions affichées entre ceux qui siègent à la Communauté de communes des Coteaux d'Azur et ceux qui sont ici.

Cette trame verte va descendre à la fois dans le lit du Var pour la partie Natura 2000, rejoindre ensuite le parc sur lequel la ville de Nice travaille avec Eric Ciotti et Bernard Baudin, de près de 6 hectares, autour des Arboras et de Saint-Isidore, où nous allons faire un grand « central parc » à l'image de ce que l'on trouve au cœur de Manhattan ou de Londres, un grand espace public.

Vous me parlez de béton et moi, je vous parle de nature, de biodiversité, d'espaces verts. Les écologistes sont dans notre camp, ils ne sont pas dans le vôtre, chacun le sait, nous sommes des défenseurs de l'environnement.

M. GAECHTER. - C'est une nouvelle, monsieur le président !

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas nouveau. D'ailleurs monsieur Vinciguerra, au conseil général, préfère bien souvent voter avec moi qu'avec le groupe auquel il appartient, qui est le vôtre, et cela ne m'étonnerait pas qu'un de ces prochains jours il préfère nous rejoindre dans notre majorité et vous quitter tant il se sent mal à l'aise puisque, monsieur Cuturello, c'est vous-même au Conseil Général, il faut que chacun le sache ici, qui avez demandé que nous intervenions auprès du préfet des Alpes-Maritimes pour retarder la mise en application du PPRI dans la plaine du Var, c'est-à-dire le plan qui doit protéger des crues du Var, lorsqu'il se met en colère, les populations qui sont menacées de drames et de mort en cas de drame, là où nous demandons au contraire l'accélération de la mise en place du PPRI pour protéger nos populations et prendre toutes les dispositions nécessaires. C'est vous, monsieur Cuturello, c'est au compte-rendu officiel, qui avez demandé très clairement que nous intervenions auprès du préfet des Alpes-Maritimes pour retarder la mise en application de ce qui doit protéger nos populations.

De quel côté sont les défenseurs de l'environnement et de l'être humain en même temps ? La réponse est toute apportée. En même temps, nous assumons nos responsabilités puisque là où l'état, on le sait, n'a pas les moyens de faire depuis trente ans la protection du Var pour que nous puissions faire les aménagements nécessaires et protéger nos populations, c'est le conseil général des Alpes-Maritimes qui vient de délibérer pour obtenir le transfert de domanialité du Var de l'état vers le conseil général, pour engager au plus vite, avec ses partenaires, le plan de mise en sécurité du Var et précisément, à ce moment-là, pouvoir sortir du PPRI.

Notre ambition est celle-ci : appliquons vite le PPRI, ayons la domanialité pour sortir ensuite le plus rapidement possible du PPRI. Vous, c'est : on demande à ce que les populations restent exposées et surtout que le PPRI ne s'applique pas.

On voit bien que vous êtes encore enfermés dans vos débats idéologiques là où nous préférons placer l'homme au cœur de nos politiques, au-delà de tout débat idéologique. C'est dommage. Franchement, c'est un des dossiers qui en début de mandat doit recueillir l'unanimité. Ce n'est même pas discutabile.

Vous demandez des sièges, on vous les donne, mais en même temps que vous demandez à siéger, finalement vous seriez même prêts à ce que cela ne se crée pas et donc à ne pas y siéger !

Vous avez à l'intérieur de votre propre formation politique une autre grande intercommunalité dans cet établissement public qui dit : nous sommes à fond pour et nous votons dans les mêmes termes que la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, la ville de Nice, les communes qui ont déjà délibéré ; et vous, ici, vous avez une position diamétralement opposée.

Nous constatons d'un côté notre unité, nous constatons de l'autre vos profondes divisions. C'est dommage, j'espère qu'elles ne nuiront pas à la réussite de ce grand projet écologique pour le département des Alpes-Maritimes et qui fera la respectabilité de notre département aux yeux de toute la Méditerranée, parce que nous serons le lieu exemplaire du développement durable.

La fondation Nicolas Hulot va s'installer à Eze et va se mettre en réseau avec les grands laboratoires tournés vers la géothermie, le solaire, la houle, le vent, l'hydro-électrique et toutes les nouvelles technologies liées à la protection de l'environnement et aux politiques urbaines de développement durable du 21^e siècle, à tous les milliers d'emplois que nous allons pouvoir offrir avec l'université de Nice. Je me suis entretenu avec le président Albert Marouani pour que nous fassions au cœur de l'Eco-vallée le grand campus universitaire de formation des métiers du futur ; ne doutez pas un seul instant que ce sera des milliers d'emplois que nous offrirons à nos jeunes.

La Défense il y a trente ans : 100 000 emplois dans les Hauts-de-Seine ; Euroméditerranée à Marseille, dix ans d'existence : 30 000 emplois.

Eh bien, quand je vois la pyramide des âges chez nous, jusqu'à 23/24 ans on fait leurs études ici et puis on revient à 60 ans, c'est vrai que nous avons le plus fort taux de natalité et en même temps la durée de vie la plus élevée de France, c'est tant mieux, mais si en même temps, de 24 à 60 ans, je peux créer pour ma Communauté d'Agglomération et pour mon département des emplois à forte valeur ajoutée pour donner à nos jeunes l'envie de rester chez nous plutôt que d'aller, après avoir fait des études, vers les universités américaines, australiennes, canadiennes, du Royaume-Uni, faire leur vie professionnelle ailleurs en France, en Europe ou à l'étranger, si je peux leur donner l'envie de rester ici sur la base de ces emplois, c'est le choix que nous faisons très majoritairement.

Ce n'est pas un débat de gauche ou de droite, la preuve en est que, lorsque je discute avec monsieur Damiani ou avec monsieur Tornatore, nous sommes à 100 % sur la même longueur d'onde ; c'est simplement un débat entre un petit groupe qui fait preuve une fois de plus de sectarisme et qui sans doute n'a rien à voir avec l'immensité de l'électorat de gauche, et d'autres élus qui ont un niveau, une hauteur de vue beaucoup plus élevée que la vôtre dans le département des Alpes-Maritimes.

En tout cas, en ce qui nous concerne, nous voterons très largement pour ce rapport (*applaudissements*).

Je mets donc aux voix le dossier n° 0.2.

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Les membres de l'opposition s'abstiennent.

0.3 Commission d'appel d'offres à titre permanent - Élection des membres

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que nous avons approuvé, lors de la séance du 18 avril 2008, la délibération constituant une commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le président de la Communauté d'Agglomération qui en est le président de droit, ou son représentant. Comme je vous l'ai indiqué lors de la précédente séance, j'ai demandé à notre collègue Hervé Paul de bien vouloir assumer cette présidence. Je le remercie de l'avoir accepté. Sa désignation se fera donc par arrêté.

Il convient désormais de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants qui seront élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cette élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, étant entendu qu'en fonction du nombre de sièges obtenus par chaque liste, les titulaires désignés seront les délégués figurant en tête de liste, et les suppléants les délégués figurant immédiatement après le dernier délégué retenu comme titulaire.

Une seule liste a été déposée, incluant la représentation de l'opposition.

Je tiens à préciser une fois de plus que je souhaite voir l'opposition, quelle que soit son attitude, figurer dans chacune de nos instances.

Cette liste est composée comme suit :

Titulaires

- M. Jean-Raphaël NADAL
- Mme Marie ZARTARIAN
- M. Philippe PRADAL
- M. Hervé SPIELMANN
- Mme Catherine ALINAT

Suppléants

- Mme Martine OUAKNINE
- M. Jean-Claude GHIRAN
- M. Denis SARETTA
- Mme Nadia LEVI
- M. Michel SANTINELLI

Je vous propose donc de procéder au vote à bulletin secret et je demande à messieurs les huissiers de bien vouloir faire circuler les urnes.

Les bulletins de vote ont été déposés sur vos bureaux.

Je vous propose de désigner pour le dépouillement des résultats le benjamin de l'assemblée, monsieur Christophe Barbosa, et un représentant du groupe de l'opposition que je demande à monsieur Allemand de bien vouloir désigner.

M. ALLEMAND.- Madame Alinat.

M. LE PRESIDENT.- Madame Alinat, je vous invite à voter et ensuite à venir participer au dépouillement.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

M. LE PRESIDENT.- Le scrutin est clos et je demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement. Pendant ce temps, nous passons à la délibération n° 0.4.

0.4 Délégation de service public - Commission d'ouverture des plis à titre permanent et compétente pour l'ensemble des délégations de service public - Élection des membres

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la commission d'ouverture des plis est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou de son représentant, ainsi que par cinq membres de l'assemblée élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en qualité de titulaires, et cinq membres en qualité de suppléants.

L'article D.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose :

« Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L.1411-5, contenant les offres de candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. »

Article D.1411-4 :

« Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. »

Une seule liste a été déposée, incluant la représentation de l'opposition. Je vous précise que cette liste est composée comme suit :

Titulaires

- M. Raymond MICHEL
- M. Gilbert AN TOMARCHI
- M. Armand PICCHI
- Mme Martine OUAKNINE
- M. Michel SANTINELLI

Suppléants

- Mme Agnès RAMPAL
- Mme Marie-Josée BANDECCHI
- M. Alain MANZONE
- M. Gérard BAUDOUX
- Mme Catherine ALINAT

Je vous propose donc de procéder au vote à bulletin secret. Messieurs les huissiers, vous pouvez œuvrer.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose, puisque le scrutin n° 2 est clos, que nous passions à la délibération n° 0.5.

0.5 Délégation de service public - Création à titre dérogatoire d'une commission d'ouverture des plis spécialisée pour la procédure relative à l'exploitation du réseau d'eau potable pour les communes de Falicon, La Trinité et de Saint-André-de-la-Roche - Élection des membres.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le conseil communautaire du 18 avril 2008 a approuvé la création, à titre dérogatoire, d'une commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public pour la seule procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau d'eau potable en rive gauche du Var pour les communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche. Cette délibération réglementait également les opérations de vote ainsi que celles de dépôt des listes.

La commission d'ouverture des plis est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation service public ou de son représentant, ainsi que par cinq membres de l'assemblée élus en son sein. Les dispositions relatives à leur élection sont les mêmes que celles régissant l'élection des membres de la commission à titre permanent.

Une seule liste a été déposée, incluant la représentation de l'opposition. Il s'agit de :

Titulaires

- M. Honoré COLOMAS
- M. Jean-Louis SCOFFIÉ
- Mme Gisèle KRUPPERT
- M. Hervé PAUL
- M. Rémi GAECHTER

Suppléants

- M. Denis SARETTA
- M. Jean-Paul DALMASSO
- M. Alain MANZONE
- M. Bernard NEPI
- M. Robert INJEY

Messieurs les huissiers, vous pouvez faire circuler les urnes.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

☆☆☆

Résultat de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 1**
- **Suffrages exprimés89**

A obtenu :

- **Liste unique89 voix**

Sont déclarés élus au sein de la commission d'appel d'offres :

En qualité de membres titulaires

- **M. Jean-Raphaël NADAL**
- **Mme Marie ZARTARIAN**
- **M. Philippe PRADAL**
- **M. Hervé SPIELMANN**
- **Mme Catherine ALINAT**

En qualité de membres suppléants

- **Mme Martine OUAKNINE**
- **M. Jean-Claude GHIRAN**
- **M. Denis SARETTA**
- **Mme Nadia LEVI**
- **M. Michel SANTINELLI**

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Pendant que l'on poursuit les opérations de vote, je passe à la délibération n° 0.6.

0.6 Commissions communautaires - Création et détermination du nombre.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le conseil communautaire décide de la création de commissions pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et les avis préalables à donner sur les décisions qui lui incombent.

Ces commissions donnent en particulier leur avis sur les projets de délibérations intéressant leur secteur d'activité. Elles n'ont pas de pouvoir de décision, la loi n'autorisant ni le président ni le conseil communautaire à leur déléguer une partie de leurs attributions.

Le président de la Communauté d'Agglomération est président de droit de chacune des commissions. Chaque commission peut cependant désigner en son sein un vice-président qui peut les convoquer et les présider en lieu et place du président de la Communauté d'Agglomération.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, l'exercice des compétences communautaires a été renforcé. Aussi, je vous propose d'adapter cette évolution à l'organisation des commissions communautaires et de décider :

1) De la création des dix commissions communautaires suivantes, regroupant l'ensemble des activités de notre établissement public :

- 1^{ère} commission : finances et administration générale
- 2^e commission : contentieux
- 3^e commission : aménagement, développement économique et emploi
- 4^e commission : développement durable, environnement et mer
- 5^e commission : déplacements et intermodalité
- 6^e commission : logement et politique de la ville
- 7^e commission : eau et assainissement
- 8^e commission : collecte, traitement et recyclage des déchets
- 9^e commission : voirie et bâtiments communautaires
- 10^e commission : développement culturel, touristique et sportif

Sur la création de ces dix commissions, y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Les commissions sont ainsi constituées.

2) Je vous propose que chacune de ces commissions soit composée de trente membres au maximum.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Elles seront ainsi composées de trente membres.

3) Je vous propose que la composition des différentes commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des oppositions sur cette proposition ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Cette troisième proposition est ainsi adoptée et c'est le dossier n° 6 qui est donc adopté à l'unanimité.

La délibération n° 0.6 est adoptée à l'unanimité.

**0.7 Syndicat mixte de transport des Alpes-Maritimes « SYMITAM »
- Désignation des représentants**

M. LE PRESIDENT.- Le Syndicat Mixte de Transport des Alpes-Maritimes, créé en 2005, a pour objet la coordination multimodale des déplacements par transport public dans le département.

Ses compétences obligatoires sont les suivantes :

- la coordination des services de transports organisés par ses membres
- la mise en place et la gestion du système d'information multimodale concernant les services de transport public desservant les Alpes-Maritimes

- la mise en place et la gestion du système de tarification et de billettique multimodale

La Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur est représentée au SYMITAM par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Je vous propose de désigner :

Titulaires

- M. Christian ESTROSI
- Mme Louis NEGRE
- M. Henri REVEL
- M. Eric CIOTTI
- M. Jean-Louis SCOFFIÉ

Suppléants

- M. Honoré COLOMAS
- M. Rudy SALLES
- M. Christian IACONO
- M. Jacques DEJEANDILE
- M. Benoît KANDEL

Y a-t-il des oppositions sur ces propositions ?

La délibération n° 0.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Voici le résultat du deuxième scrutin. Il s'agissait de l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis à titre permanent et compétente pour l'ensemble des délégations de service public.

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 87**
- **Bulletins blancs ou nuls 0**
- **Suffrages exprimés 87**

A obtenu :

- **Liste unique 87 voix**

Sont déclarés élus au sein de la commission d'ouverture des plis :

En qualité de membres titulaires

- **M. Raymond MICHEL**
- **M. Gilbert AN TOMARCHI**
- **M. Armand PICCHI**
- **Mme Martine OUAKNINE**
- **M. Michel SANTINELLI**

En qualité de membres suppléants

- **Mme Agnès RAMPAL**
- **Mme Marie-Josée BANDECCHI**
- **M. Alain MANZONE**
- **M. Gérard BAUDOUX**
- **Mme Catherine ALINAT**

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je veux vous indiquer par ailleurs que j'ai demandé à monsieur Philippe Pradal d'assumer la présidence de cette commission. Sa désignation se fera par arrêté.

o.8 Syndicat Mixte d'Etudes et de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Nice Côte d'Azur « SYMENCA » - Désignation des représentants.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le Syndicat Mixte d'Etudes et de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Nice Côte d'Azur (SYMENCA), créé en 2004, a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, la révision et la modification du schéma de cohérence territoriale des territoires concernés, à savoir :

- l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur
- l'ensemble des communes de la Communauté de communes des Coteaux d'Azur
- les communes de Gilette et Bonson

Comme le prévoit l'article 8 des statuts, le comité du syndicat mixte est composé de trente-huit délégués dont trente représentants de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur.

Je vous propose que les vingt-trois maires et le représentant de la commune de La Roquette siègent en qualité de titulaires et j'ai par ailleurs souhaité ouvrir un des trente postes de titulaires à l'opposition.

Je vous propose donc de fixer comme suit la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur au SYMENCA :

Titulaires

- M. Christian ESTROSI
- M. Louis NEGRE
- M. Henri REVEL
- M. Alain FRERE
- M. Honoré COLOMAS
- M. Christian IACONO
- M. Jean-Louis SCOFFIÉ
- M. Antoine VERAN
- Mme Gisèle KRUPPERT
- Mme Isabelle BRES
- M. Hervé PAUL
- M. Alexandre FERRETTI
- M. Jean-François SPINELLI
- M. René VESTRI
- M. Jean-Paul FABRE
- M. Henri ROUX
- M. Gérard GROSGOGEAT
- M. Xavier BECK
- M. Roger ROUX
- M. Michel MEÏNI
- M. Jean-Michel SEMPERE
- Mme Monique GIRAUD-LAZZARI
- M. Stéphane CHERKI
- M. Julien MARTINEZ
- M. Eric CIOTTI
- Mme Dominique ESTROSI-SASSONE
- M. Alain PHILIP
- Mme Marie-Josée BANDECCHI
- M. Marc LAFaurie
- M. Michel SANTINELLI

Suppléants

- M. Rudy SALLES
- M. Roger MARTIN
- Mme Sabine SIMONDI
- M. Bertrand GASIGLIA
- M. Denis SARETTA
- Mme Paule VERTENELLE
- M. Bernard NEPI
- M. Jean-Claude GHIRAN
- M. Alain MANZONE
- M. Robert ROUBIN

- M. François BESSET
- M. Eric BORGHINI
- M. Raymond MICHEL
- Mme Marlène CESARINI
- Mme Andrée ALZIARI-NEGRE
- Mme Fatima KHALDI
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN
- M. Gilbert ANDREO
- M. Claude CALIMAR
- M. Bruno BETTATI
- M. Armand PICCHI
- M. Philippe SOUSSI
- Mme Hélène PELTIER
- M. Bernard BAUDIN
- Mme Florence BARALE
- M. Jacques DEJEANDILE
- Mme Agnès RAMPAL
- M. André-Jean ROSSO
- M. Christophe BARBOSA
- M. Rémi GAECHTER

La délibération n° 0.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Je vous donne les résultats du troisième scrutin à vote secret. Il s'agissait de l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis spécialisée pour l'exploitation du réseau d'eau potable pour les communes de Falicon, La Trinité et Saint-André-de-la-Roche.

- **Nombre d'inscrits93**
- **Nombre de votants..... 90**
- **Bulletins blancs ou nuls 0**
- **Suffrages exprimés 90**

A obtenu :

- **Liste unique90 voix**

Sont déclarés élus au sein de la commission d'ouverture des plis dérogatoire :

En qualité de membres titulaires

- **M. Honoré COLOMAS**
- **M. Jean-Louis SCOFFIÉ**
- **Mme Gisèle KRUPPERT**
- **M. Hervé PAUL**
- **M. Rémi GAECHTER**

En qualité de membres suppléants

- **M. Denis SARETTA**
- **M. Jean-Paul DALMASSO**
- **M. Alain MANZONE**
- **M. Bernard NEPI**
- **M. Robert INJEY**

☆☆☆

M. LE PRESIDENT.- Par ailleurs, je vous indique que j'ai également demandé à monsieur Philippe Pradal d'assumer la présidence de cette commission. Sa désignation se fera par arrêté.

o.9 Syndicat mixte départemental économique Sophia Alpes-Maritimes - Désignation des représentants

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le Syndicat Mixte de Sophia regroupe le département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, la Communauté d'Agglomération de Pôle Azur Provence, la Communauté d'Agglomération de la Riviera française, la communauté de communes des Coteaux d'Azur, la communauté de communes des Paillons, les communes de Cannes, Mougins, Mandelieu, Le Cannet, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur.

Le syndicat a pour but de fédérer et de mettre en cohérence l'ensemble des actions de développement et de promotion du territoire des Alpes-Maritimes au profit de l'ensemble des secteurs d'activités économiques.

Conformément aux statuts du syndicat mixte et plus particulièrement à l'article 6, il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de ce syndicat.

Je vous propose donc de désigner :

Titulaires

- M. Christian ESTROSI
- M. Henri GRIOT
- M. Christian IACONO

Suppléants

- M. Antoine VERAN
- M. Roger ROUX
- M. Jean-Louis SCOFFIÉ

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

La délibération n° 0.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.10 Mission locale communautaire « objectif jeune Nice Côte d'Azur » - Désignation des représentants

M. LE PRÉSIDENT.- La mission locale communautaire a pour objectif d'apporter aux jeunes de 16 à 25 ans, notamment à ceux en difficulté, une aide étendue dépassant le simple stade de l'orientation et de l'information.

Conformément aux statuts de l'association et plus particulièrement à l'article 5, la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur doit désigner huit membres titulaires et huit membres suppléants pour la représenter au sein de l'assemblée générale de la mission locale communautaire.

Je vous propose donc de fixer comme suit la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur :

Titulaires

- M. Louis NEGRE
- M. Christian IACONO
- Mme Joëlle MARTINAUX
- M. Jean-Louis SCOFFIÉ
- Mme Dominique ESTROSI-SASSONE
- M. Lauriano AZINHEIRINHA
- M. Henri GRIOT
- Mme Sophie DUEZ

Suppléants

- M. Gilbert ANATOMARCHI
- M. Jacques LE VERGÉ
- M. Bruno BETTATI
- M. Denis SARETTA
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN
- Mme Nadia LEVI
- M. Jean-Marc GIAUME
- Mme Catherine ALINAT

La délibération n° 0.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

0.11 Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes (ADAAM) - Désignation des représentants

M. LE PRESIDENT.- L'ADAAM, Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes est présidée par notre collègue Louis Nègre, désigné par ailleurs en tant que représentant du conseil général des Alpes-Maritimes. Elle a pour objet, dans un cadre partenarial, l'observation, la réalisation d'études et la mise en cohérence des politiques publiques du territoire des Alpes-Maritimes, notamment dans les domaines de l'aménagement et des déplacements.

En matière d'aménagement, cette agence a naturellement vocation à accomplir, pour le compte des collectivités et des établissements publics membres, des études d'intérêt supra-communal ou supra-communautaire.

Il convient, conformément aux statuts de l'agence et plus particulièrement à l'article 6, de désigner huit membres pour représenter la Communauté d'Agglomération à l'assemblée générale de cette agence, et six membres titulaires et six membres suppléants pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de son conseil d'administration.

Je vous propose donc de désigner huit membres pour représenter la Communauté d'Agglomération à l'assemblée générale de l'agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes :

- M. Christian ESTROSI
- M. Eric CIOTTI
- M. Benoît KANDEL
- M. Rudy SALLES
- M. Jean ICART
- M. Christian IACONO
- M. Roger ROUX
- Mme Sandrine FILIPPINI

Je vous propose également de désigner six membres titulaires et six membres suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration :

Titulaires

- M. Christian ESTROSI
- M. Eric CIOTTI
- M. Benoît KANDEL
- M. Rudy SALLES
- M. Jean ICART
- M. Christian IACONO

Suppléants

- M. Roger ROUX
- M. Xavier BECK
- M. Roger MARTIN
- Mme Sandrine FILIPPINI
- M. Jacques DEJEANDILE
- M. Denis SARETTA

Nous allons procéder à main levée.

La délibération n° 0.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Les trois délibérations suivantes vont vous être présentées par notre collègue Henri Revel auquel je donne immédiatement la parole pour la délibération n° 0.12.

0.12 Fixation des indemnités des élus.

M. REVEL.- Merci, Monsieur le Président. La délibération n° 12 va faire plaisir à tout le monde : il s'agit de la fixation des indemnités des élus.

Comme la population de la Communauté d'Agglomération dépasse 400 000 habitants, les indemnités maximales pouvant être attribuées aux élus communautaires sont fixées par référence au traitement correspondant à l'indice brut 1015. C'est l'indice le plus haut dans la fonction publique territoriale.

Nous vous proposons :

- pour monsieur le président : 145 % du traitement brut correspondant à cet indice 1015 ;

- pour les vice-présidents avec délégation : 72,5 % du même traitement brut et du même indice ;
- pour les vice-présidents sans délégation : 53,65 % du traitement brut correspondant au même indice ;
- pour les conseillers communautaires : 28 % du même traitement et du même indice.

M. LE PRESIDENT.- Pourriez-vous préciser simplement, Monsieur le Vice-président, s'il y a une modification par rapport à l'exercice précédent ?

M. REVEL.- C'est la même chose, il n'y a aucune modification du traitement. Il y aura peut-être des modifications en cours de mandat si l'indice évolue, mais les chiffres sont identiques par rapport à ceux que nous connaissions lors du dernier mandat.

La délibération n° 0.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je passe maintenant la parole au vice-président monsieur Henri Revel pour la délibération n° 0.13 sur la création d'emplois de collaborateurs de cabinet.

0.13 Création d'emplois de collaborateurs de cabinet

M. REVEL.- Monsieur le président nous propose, mes chers collègues, la création d'emplois de collaborateurs de cabinet.

Il faut donc abroger la délibération du bureau communautaire n° 5 du 18 février 2002 et celle du 19 septembre 2005 et autoriser la création de cinq emplois de collaborateurs de cabinet dont la liste est fixée comme suit :

- un directeur de cabinet
- un directeur de cabinet adjoint
- un chef de cabinet
- deux chargés de mission

Je vous demande d'autoriser monsieur le président et nous-mêmes à voter ces cinq emplois.

La délibération n° 0.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Sachant, petit commentaire, que le cumul a beaucoup d'avantages pour le contribuable puisque, comme chacun le sait, les indemnités étant plafonnées, entre la ville, le département, la Communauté d'Agglomération, il y aura des dépenses très minimisées pour le contribuable local. C'est donc plutôt une recommandation à faire que d'aller toujours plus loin dans cette direction.

Je veux vous dire de même, par exemple, pour mon directeur de cabinet qui est monsieur Christian Abrard, ancien sous-préfet des Alpes-Maritimes, que j'ai choisi que le directeur de cabinet du maire de Nice et du président de la Communauté d'Agglomération soit le même, c'est là aussi source d'économies.

Je voulais le préciser, c'est important, et en même temps cela évitera d'avoir des confrontations d'avis divergents et que des collaborateurs fassent des notes au maire de Nice qui soient contradictoires par rapport aux notes faites au président de la Communauté d'Agglomération, ce qui par le passé a mis parfois un certain nombre de partenaires institutionnels autres dans le département des Alpes-Maritimes en difficulté pour avoir dans ces partenariats des positions différentes selon qu'il s'agissait du maire de Nice ou du président de la Communauté d'Agglomération.

C'est une précision que je voulais apporter à cette occasion.

Je vous passe maintenant la parole pour la délibération n° 0.14.

0.14 Organisation des élections professionnelles - Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes.

M. REVEL.- Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons l'obligation d'organiser les élections professionnelles afin de permettre le fonctionnement des organismes paritaires.

Dans un but de transparence et de professionnalisme, nous avons demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale d'organiser pour nous ces élections de A jusqu'à Z, pour une somme de 12 500 euros.

Nous vous demandons l'autorisation, pour pouvoir faire cette organisation, de signer cette convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale, présidé par notre collègue José Balarello.

La délibération n° 0.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je vous indique que je prendrai les arrêtés attribuant les délégations aux différents vice-présidents la semaine prochaine. Je les rendrai publics.

Par ailleurs, la date de la prochaine réunion du conseil communautaire vous sera communiquée rapidement. J'indique d'ores et déjà aux membres du bureau communautaire que nous tiendrons notre première séance le lundi 19 mai en salle des Deux Rives, au 8^e étage de l'immeuble « Le Phare » à l'Arénas.

Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Merci pour la qualité de nos travaux et de nos débats. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne journée.

La séance est levée (*applaudissements*).

☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 10 h